

Séance ordinaire du Conseil municipal, le lundi 9 août 2010.

Ce soir, le maire Germain Richer était accompagné de Me Laurent Laberge, le greffier de la Ville, ainsi que trois de ses six conseillers. Mme Diane Berthiaume, M. Sylvain Paradis ainsi que M. Stéphane Parent étaient absents de la rencontre.

En période de questions, certains citoyens se sont interrogés sur les absences répétées du conseiller Paradis et du manque d'informations relatif à cette situation. Le plan d'action de la Ville à son endroit a été discuté à la fin de la rencontre.

En début de Conseil, le maire a tenu à présenter le suivi des dossiers. Tout d'abord, la Ville a procédé à

l'aménagement du ruisseau Bon-Air près de la rue des Lupins, des Fougères et des Boutons d'or. Ce dernier occasionnait durant l'hiver des problèmes d'eau. Ensuite, le développement immobilier du Haut Saint-Germain a vu sa phase trois acceptée par le Conseil. Suite à l'intervention d'Anthony Côté, responsable de l'entretien des pistes de ski de fond, la Ville a entrepris des discussions avec l'entrepreneur afin d'effectuer des corrections du trajet de la piste.

Module Greffe

Six certificats du greffier étaient précédemment soumis à un registre de signature.

Ces certificats concernent des règlements nécessitant des emprunts monétaires pour effectuer des travaux. Tout dépendant du règlement, le nombre de signatures varie selon le territoire affecté. Si le nombre de signatures requis est atteint, un référendum sur le règlement devrait normalement suivre. Lors du Conseil, tous ces certificats ont été acceptés, suite à un recueil insuffisant de signatures.

Module infrastructures

Le règlement 634 a été adopté, autorisant la Ville à déboursé au maximum 125 000 \$ en frais d'honoraires, de plans et devis pour une compagnie d'ingénieurs. Ces derniers effectuent présentement des tests afin d'amoindrir l'effet du manganèse sur les infrastructures d'eau. Ces tests s'effectueront durant six

semaines et ils ont débuté le 1^{er} août dernier.

Le projet de développement du Clos-des-ducs (district 2) a été accepté par le Conseil. Le développement aura 39 unités domiciliaires de moins, soit 69. Le projet final sera moins densifié que le projet initial, ce qui permettra d'avoir plus d'espace vert et de stationnement dans les rues, selon les propos du maire. Cependant, le conseiller municipal du district 1, Gaétan Bordeleau, s'est opposé au point, prétextant qu'il manquera toujours d'espace de stationnement dans les rues, surtout en période d'achalandage.

Module urbanisme et environnement

Le règlement 601-8 autorise la création d'un projet intégré dans le domaine des Patriarches, au sud de la municipalité. Le tout devrait s'effectuer sur un terrain de 100 000 m².

Le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), touchant les corridors sonores, a été adouci. Selon les propos de M^e Laberge, certains types de travaux qui ont lieu dans le corridor sonore de la 117 et de l'autoroute 15 n'auront plus besoin de PIIA. « Par exemple, des travaux de terrassement [...] qui n'auront pas d'impact sur le corridor sonore ne seront plus soumis à un PIIA. [...] Si on change des fenêtres, en la remplaçant par une nouvelle et qu'on ne change pas les dimensions, un PIIA ne sera plus requis. »

Le Conseil a approuvé toutes les demandes de dérogation mineure soumise à son endroit.

Module Varia

Le Conseil municipal a accordé une subvention de 250 \$ au Comité régional pour la protection de la falaise (CRPF). Cette somme servira à annoncer l'événement marche et cross-country, le 16 octobre prochain, par l'ajout d'un panneau au coin du Chemin de la station et de la piste cyclable. De plus, une subvention de 2000 \$ provenant du programme provincial « Pacte Rural » servira à aménager et à entretenir les sentiers.

Les résultats de l'échantillonnage des lacs de Prévost ont été présentés au public lors du Conseil. Tous les lacs analysés par la Ville respectent les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en matière de coliformes fécaux. Les résultats sont disponibles sur le site internet de la Ville.

Questions du public

Denis Girard, qui représentait un groupe de camionneurs, demandait à la Ville d'accorder plus de contrats aux entrepreneurs locaux. Il trouvait déplorable le fait qu'une compagnie externe de la Ville livre de la pierre en vrac à la municipalité. Le maire rétorque qu'une clause favorise à 50 % les entrepreneurs locaux. De plus, la compagnie citée par M. Girard est efficace et offre un prix moindre, selon le maire Richer.

GOUTTIÈRES
SANS JOINT **Richard** Enr.
Service professionnel
Installation • Réparation
R.B.Q. 5602-3351-01
Estimation gratuite Tél.: 450-224-0188

Jacques Rochon
Excavation inc.
PLAQUE VIBRANTE
TRAVAUX GÉNÉRAUX
DÉNEIGEMENT
514 799-6705
450 224-5938
1002 GÉRARD CLOUTIER
PRÉVOST

Manoir l'Émeraude
Résidence
pour personnes retraitées



L'autonomie à son meilleur
Venez nous rendre visite, pour un rendez-vous: 450-224-4315

 **Sabet Awad**
propriétaire

872, De la Station, Prévost, Qc J0R 1T0 Téléc.: (450) 224-7515

Absence de Sylvain Paradis au Conseil municipal

La Ville dévoile son plan d'action

JEAN-RENO CHÉREAU

La Ville de Prévost a annoncé que les absences répétées de Sylvain Paradis, conseiller municipal du district quatre, seront portées à l'attention de la Commission municipale du Québec.

M^e Laurent Laberge, greffier de la Ville, a annoncé cette décision lors du conseil municipal, le 9 août dernier. « Conformément à l'article 320 sur la loi sur les élections et référendums, j'ai l'obligation d'informer la Commission municipale du Québec du défaut de M. Paradis et la Commission devra faire enquête et la décision de la Commission,


M. Paradis ne pourra plus siéger. Son poste sera considéré vacant. »

Selon la loi, un conseiller municipal qui ne se présente pas aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs voit son mandat prendre fin. Son dossier est alors transféré à une Commission qui évalue le dossier et rend un jugement final. En plus du mois d'août, rappelons que Sylvain Paradis ne s'est pas présenté au Conseil municipal de mai, juin et juillet dernier.

Au cours de ces séances, certains citoyens avaient exprimé leur mécontentement face aux absences répétées du conseiller municipal. Germain Richer, le maire de Prévost, ne pouvait pas se prononcer sur cette situation pour des raisons d'ordre juridique.

Rappelons que la séance du Conseil municipal d'avril dernier avait enlevé à Sylvain Paradis le mandat de représenter la Ville de Prévost sur le conseil d'administration de la Corporation Habitation du Vieux-Shawbridge inc. Ceci a eu lieu après que le Conseil ait formellement demandé à M. Paradis de lui transmettre « les procès-verbaux du Conseil d'administration de l'Habitation du Vieux-Shawbridge inc. de l'année 2009, les noms et les postes des membres du conseil d'administration, le rapport du vérificateur pour l'année 2008 et le rapport final pour la dernière subvention de 3000 \$ de la ruralité provenant du CLD [Centre Local de Développement Rivière-du-Nord] »

PHYSIOTHÉRAPIE ET OSTÉOPATHIE FADI EID
... INTÉGRITÉ ET HARMONIE
FONCTIONNELLE SANS DOULEUR...
2943, boul. du Curé-Labelle
Prévost, Qc J0R 1T0
450-224-2189



Notre équipe
Fadi Eid
Physiothérapeute, Ostéopathe D.O.
Élaine Maltais T.R.P. – Benoît Alexandre T.R.P.
Marie-Pier Racine
Acupuncteur
Annick Labrecque
Massothérapeute
Stéphanie Cyr
Nutritionniste - diététiste
Patricia-Anne Choquette
Psychologue, M. Ps